

# **Jeunesse, marché du travail et dividende démographique en République du Congo**

Par  
Gabin IBEMBA<sup>1</sup>

Centre de recherche et d'études économiques,  
Statistiques et informatiques  
CREESI

## Résumé

Longtemps non prise en compte, les variables démographiques sont aujourd'hui considérées comme les éléments accélèrent de croissance économique qualifiée de dividende démographique. La présente étude prétend contribuer à la littérature économique en mettant en décrivant le profil du dividende démographique au Congo. La méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude est celle de NTA (National Transfer Accounts). Il en résulte que l'âge de fin de la dépendance à la jeunesse qui est de 36 ans. Par contre, la dépendance à la vieillesse commence à 57 ans. En conséquence, le déficit moyen du cycle de vie est d'environ 803 041 FCFA pour les personnes de moins de 36 ans et de 784 147 FCFA par an pour les plus de 57 ans. Le surplus moyen dégagé par les personnes âgées de 36 à 57 ans est de l'ordre de 277 115 FCFA par an.

## Mots clés :

Jeunesse, marché du travail, dividende démographique

---

<sup>1</sup> Ingénieur statisticien économiste. E-mail : [ibembag@yahoo.fr](mailto:ibembag@yahoo.fr) / Téléphone : 00242 06 526 02 86

## **Introduction**

La problématique des sources de croissance économique, bien que présente dans la sphère de la recherche depuis plusieurs décennies, reste encore d'actualité. La théorie économique met en exergue entre autres sources de croissance, les variables démographiques.

Cependant, ces études notamment dans le contexte des pays en développement, se sont dans la quasi-totalité des cas limités aux effets de tailles et de croissance de la population en négligeant l'importance de la structure et de la dynamique de la population sur les performances économiques. Selon Bloom et al (2001), la population présente des comportements économiques différents suivant les groupes d'âge. Ainsi, tout changement de la structure par âge d'une population est susceptible provoquer une croissance économique qualifiée de dividende démographique.

En effet, le dividende démographique correspond à la croissance économique potentielle liée à l'évolution de la pyramide des âges d'une population, principalement lorsque la proportion de la population active (15 à 64 ans) est supérieure à celle des personnes n'étant pas ou plus en âge de travailler. Cette évolution se produit suite à une transition démographique, occasionnée par le passage des taux de fécondité et de mortalité élevés à des taux relativement faibles. Ce processus conduit à un accroissement plus vite de la population en âge de travailler comparativement aux autres couches de la population. Le Congo, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, connaît une transition démographique bien qu'encore timide. En effet, entre 2005 et 2011 le taux fécondité et de mortalité ont baissé respectivement de 0,1 et 0,6 point de pourcentage (rapport EDSC 2011).

Au regard de l'importance du dividende démographique comme potentielles source de croissance économique, plusieurs initiatives en faveur de sa promotion ont été organisées au plan international, régional et nationale.

Au plan international, l'initiative la plus marquante en faveurs du dividende démographique fut l'adoption de l'Agenda 2030 par les Nations–Unies et la communauté internationale en 2015 qui réserve une place de choix aux actions de promotion du dividende démographique.

Au niveau régional, on note l'adoption de l'Agenda «L'Afrique que nous Voulons à l'horizon 2063 par l'union Africaine et de l'adoption de la feuille de route sur le thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » par l'Union Africaine

respectivement en 2015 et 2016. A cela s'ajoute la tenue du symposium de haut niveau sur le dividende démographique et le développement de l'Afrique ainsi que la Conférence Internationale des réseaux de parlementaires en population et développement sur le dividende démographique.

Au Congo, le dividende démographique bénéficie d'une attention particulière des autorités. Cette dernière s'est matérialisée par lancement Officiel de l'année du dividende démographique à un très haut niveau, à l'élaboration d'une feuille de route sur le dividende démographique et d'un plan d'action y relatif.

Cette volonté politique, sur des questions du dividende démographique contraste avec une absence des études sur celle-ci. Cette absence des études sur la question rend car ces derniers ont pour rôle entre autres d'éclairer les actions des décideurs.

Il convient de noter que l'investissement dans la promotion de l'emploi juvénile constitue un préalable à la capture du dividende. Ainsi, ces dernières années, la problématique de l'emploi notamment celui des jeunes est au centre des préoccupations de la plupart des pays en développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. Au regard de son importance dans l'équilibre et la paix sociale, l'emploi productif et le travail décent font l'objet du 8ème Objectif du Développement Durable : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Le challenge de l'emploi, notamment celui des jeunes, qui se pose avec acuité en Afrique subsaharienne est plus préoccupant au Congo où plus de la moitié (53%) de sa population est âgée de 15 à 29 ans et représente près du tiers (33%) de sa population active<sup>2</sup>.

Selon les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages, en 2011, le chômage touchait 6,9% de la population active et est plus accentué chez les jeunes de 15 à 29 ans, où le taux de chômage s'est établi à 11,9% (11,7% pour les hommes et 12,4% pour les femmes). Le chômage dans cette couche de la population a connu une augmentation pour s'établir 30,5% en 2015<sup>3</sup>. A ce niveau de chômage élevé et croissant, s'ajoute la prédominance du sous-emploi dans toutes ses formes. En effet, 47,4% de l'ensemble des jeunes travailleurs font involontairement moins de trente-cinq heures par semaine. 54,0% chez les femmes et 41,8% chez les hommes. Ce phénomène est plus accentué dans la branche d'activités agriculture, pêche et sylviculture avec

---

<sup>2</sup> Rapport du renoncement général de population et de l'habitation au Congo de 2007).

<sup>3</sup> Rapport de l'enquête sur la transition des jeunes vers la vie active en 2015

52,6% suivi du commerce (19,9%). Selon les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages, en 2011, 3% d'enfants dont l'âge varie entre 7 et 14 ans sont des actifs occupés parmi lesquels 9,8% sont en zone urbaine et 90,2% en zone rurale. Parmi ces actifs occupés d'enfants, 88,5% sont des aides familiaux, 8,4% sont des travailleurs pour compte propre. Ils sont 57,1% à travailler dans l'agriculture, l'élevage et la pêche et 26,5% sont dans les autres services.

Le dividende démographique ne peut être atteint que si les compétences acquises se traduisent par une activité productive. Bien que les taux de croissance démographique ralentissent dans de nombreux pays africains, la taille de la population jeune en Afrique va continuer de croître. En 2050, plus de 400 millions d'Africains auront entre 15 et 24 ans, soit plus du double du nombre actuel. En ajoutant à ce chiffre la population en âge de travailler, les pays africains seront confrontés au défi de créer suffisamment de possibilités d'emplois stables. En cas d'échec, les conséquences seront graves pour l'économie de ces pays :

- augmentation du nombre de jeunes chômeurs ou d'inactifs ;
- un secteur informel en pleine croissance avec une faible productivité ;
- une plus petite proportion de travailleurs salariés.

Si de nombreux jeunes ne peuvent pas trouver d'emploi et avoir un revenu satisfaisant, l'explosion démographique des jeunes pourrait nuire à la croissance économique, la paix et la sécurité. L'expérience de nombreux pays a montré qu'une population importante de chômeurs jeunes et frustrés, est potentiellement une source d'instabilité sociale et politique. Pourtant, avec les bons investissements, les pays pourront exploiter l'explosion démographiques des jeunes en faveur de la croissance économique et améliorer la vie des jeunes d'aujourd'hui et de demain. Le Congo, avec un taux de croissance de la population estimé à 3% et une population majoritairement jeunes, n'est pas exempté de cette réalité.

La présente étude prétend contribuer à la littérature économique en mettant en décrivant le profil du dividende démographique au Congo. Il s'agit plus précisément de déterminer : l'âge de fin de dépendance à la jeunesse : la durée du surplus économique et l'âge de début de dépendance à la vieillesse, en République du Congo.

Le présent document est structuré en deux sections : la première traite de la méthode des comptes de transfert (NT). La seconde aborde quant à elle la présentation des résultats.

## 1. METHODOLOGIE

Cette étude se base sur la méthodologie NTA (National Transfer Accounts). La présente section est consacrée à la présentation de ladite méthodologie.

- *Principes généraux*

L'objet de la méthodologie NTA est de produire une mesure, tant individuelle qu'agrégée, de l'acquisition et de la répartition des ressources économiques aux différents âges. Les références les plus récentes sont incluses dans l'ouvrage *National Transfer Accounts Manual, Measuring and Analysing the generational Economy*, publié par l'Organisation des Nations Unies en 2013. Ce manuel de référence décrit la méthodologie internationale unifiée des NTA<sup>4</sup>, qui consiste à introduire l'âge dans la Comptabilité Nationale. Ces comptes sont destinés à comprendre la façon dont les flux économiques circulent entre les différents groupes d'âge d'une population pour un pays et pour une année donnés. Ils indiquent notamment à chaque âge les différentes sources de revenus et les différents usages de ces revenus en termes de consommation, que celle-ci soit privée ou publique, et d'épargne. Ils permettent ainsi d'étudier les conséquences liées aux modifications de la structure par âge de la population.

Le principe général s'articule autour de la notion de cycle de vie économique, qui met en lumière la non-concordance entre les besoins matériels à un âge donné et les capacités matérielles dont disposent les individus pour satisfaire ces besoins à l'âge considéré. La détermination de ce cycle de vie économique s'appuie sur la comparaison des flux de consommation et de revenus du travail aux différents âges. D'une part, les individus les plus jeunes et les plus âgés vont être dans une situation de déficit dans la mesure où les ressources de leurs revenus du travail, quand elles sont positives, sont très inférieures à leurs dépenses de consommation. D'autre part, à l'inverse, les adultes en âge de travailler dégagent un surplus économique puisque les ressources qu'ils obtiennent en participant au marché du travail excèdent leurs consommations à ces âges.

Pour produire cette mesure, la méthodologie NTA s'inscrit dans le cadre de la comptabilité nationale afin de travailler sur l'ensemble des flux économiques mais aussi de disposer d'un cadre cohérent à la fois dans une perspective de comparaison inter temporelle et de comparaison entre pays. La comptabilité nationale renseigne sur le revenu et la consommation

---

<sup>4</sup>En juin 2013, le réseau des NTA compte 41 pays membres.

des ménages à une date donnée, mais elle ne donne aucune information sur la répartition de ce revenu et de cette consommation par âge. C'est pourquoi, le principe consiste à désagréger les différents agrégats d'intérêt de la comptabilité nationale en introduisant la dimension de l'âge. Une des avancées récentes des NTA est aussi de proposer une décomposition par sexe.

Les Comptes de Transferts Nationaux reposent sur une identité comptable telle que, à chaque âge, les ressources doivent être égales aux usages qui en sont faits (United Nations, 2013) :

$$C(a) - YL(a) = T_+(a) - T_-(a) + YA(a) - S(a) \quad (1)$$

En notant : *a* l'âge, *C* la consommation, *YL* le revenu du travail, *T<sub>-</sub>* les transferts versés, *T<sub>+</sub>* les transferts reçus qu'ils soient d'origine publique ou privée, *YA* le revenu du capital et *S* l'épargne.

Le terme à gauche correspond au « déficit de cycle de vie », c'est-à-dire la valeur totale des biens et services consommés par les membres d'un groupe d'âge *a* à laquelle on retranche la valeur totale des biens et services produits par ce groupe d'âge. Son calcul constitue la première étape de l'approche NTA. Il s'agit ainsi de mesurer le revenu d'activité généré et la consommation effectuée à chaque âge.

Le terme à droite de l'égalité correspond à la manière dont est financé un éventuel déficit, *via* l'existence de mécanismes économiques et d'institutions qui organisent la redistribution des ressources des périodes de surplus vers les périodes de déficit. Les flux économiques qui sont associés à cette redistribution relèvent aussi bien du secteur public que du secteur privé. La méthodologie NTA distingue deux grandes catégories de mécanismes économiques qui assurent une réallocation des ressources entre les différents groupes d'âge, à savoir des transferts (privés et publics) et des réallocations fondées sur les actifs.

Le déficit de cycle de vie LCD(*a*) est tel que LCD(*a*)=C(*a*)-YL(*a*). La consommation C(*a*) est quant à elle la somme des consommations privées CF(*a*) et publiques CG(*a*), telle que C(*a*)=CF(*a*)+CG(*a*).

- ***La méthode générale des NTA***

Pour déterminer les groupes d'âges pour lesquels la consommation est supérieure au revenu et ceux pour lesquels elle est inférieure, il faut déterminer les profils par âge de la consommation et des revenus. Ceci se fait en plusieurs étapes décrites comme suit:

1. Détermination d'un profil par âge au niveau individuel pour un flux donné, sur la base de données d'enquêtes réalisées auprès des ménages ou de données administratives. Cela nécessite de faire un certain nombre d'hypothèses décrites par ailleurs ;
2. Ces profils issus de données d'enquêtes peuvent être un peu chahutés en raison des tailles d'échantillon. Nous les avons donc pondérés lorsque cela était possible, puis procédé à leur lissage au cours des âges afin de les rendre plus homogènes. En outre, il est nécessaire d'estimer les données manquantes pour certaines années ;
3. Utilisation de données démographiques pour construire des profils provisoires agrégés (et non plus individuels) par âge. Soit  $x(a)$  la valeur d'une variable au niveau individuel pour le groupe d'âge  $a$ , soit  $N(a)$  l'effectif de ce groupe d'âge, le profil agrégé  $X$  est  $X = \sum x(a)N(a)$  ;
4. Ajustement des profils provisoires par le recours aux agrégats macroéconomiques issus de la comptabilité nationale, de telle sorte que le flux agrégé  $X$  coïncide avec la valeur de contrôle comptable au niveau agrégé correspondante  $C$ . Les profils par âge sont ajustés par le facteur correctif  $c = X/C$ . Les profils ajustés sont  $x_c = x/c$  au niveau individuel et  $X_c = X/c$  au niveau agrégé. Ces profils ajustés permettent d'éliminer les éventuels biais d'échantillonnage et de rendre compatibles les comptes de transferts nationaux avec la comptabilité publique.

Ainsi, deux types de travaux empiriques doivent être menés. Premièrement, il faut calculer les agrégats macroéconomiques requis, à partir de la comptabilité nationale. Deuxièmement, il faut estimer les profils individuels (moyen) par âge qui permettront de ventiler ces grandeurs macroéconomiques.

- ***Construction des agrégats de contrôle comptables***

Comme nous l'avons vu dans la *Méthode générale des NTA*, la dernière étape consiste à ajuster les profils provisoires par le recours aux agrégats issus de la comptabilité nationale. Nous avons

donc commencé par déterminer et calculer les agrégats macroéconomiques qui nous seront utiles par la suite.

### ✓ **Les revenus du travail**

Les revenus du travail sur l'ensemble des âges donnent une estimation de la valeur totale de la production qui est liée au facteur travail mobilisé par les résidents d'un pays donné. L'indicateur agrégé des revenus du travail correspond à la somme des salaires et traitements bruts, des cotisations sociales à la charge des employeurs et des revenus des indépendants.

- ✓ l'agrégat des salaires correspond au poste « salaires et traitements » des comptes non financiers par secteur de la comptabilité nationale.
- ✓ les cotisations sociales des employeurs sont également issues des comptes non financiers par secteur de la comptabilité nationale.
- ✓ les revenus des indépendants et de leur famille sont une composante du revenu mixte brut, qui se répartit entre le facteur travail (la rémunération) et le facteur capital (excédent d'exploitation). la productivité du travail salarié de chaque groupe d'âge est utilisée pour imputer les revenus mixtes aux membres de chaque ménage. un contrôle est effectué au niveau agrégé pour ajuster le revenu mixte moyen par âge au revenu mixte agrégé NTA.

Pour obtenir notre agrégat NTA, on ajoute aux rémunérations des salariés et aux revenus des indépendants la part des impôts (nets des subventions) sur la production, qui est associée au travail.

### ✓ **Consommation privée**

#### **Première étape**

Pour obtenir notre agrégat NTA de la consommation privée, nous avons fait la différence entre les dépenses de consommations finales (i) et la part des impôts sur les produits nets qui est associée à la consommation (à savoir, les taxes sur les produits moins les subventions sur les produits) (ii).

Pour récapituler :





*Équation 2 - Agrégat de la consommation privée*

### Deuxième étape

La consommation privée doit ensuite être répartie en trois composantes : les consommations privées d'éducation, de santé et les autres consommations privées. Le traitement distinct des deux premiers flux s'explique naturellement par le fait que ceux-ci varient a priori beaucoup plus en fonction de l'âge que les autres dépenses. La consommation liée à l'éducation se concentre aux âges jeunes tandis que la consommation de santé va varier de façon significative selon certains groupes d'âges spécifiques (les enfants de moins de cinq ans, les personnes en âge de procréer et les personnes de troisième âge). La démarche adoptée est alors une adaptation de la méthode de calcul des consommations privées totales.

(i) Nous partons de la consommation finale effective par fonction à prix courants. Ces données sont généralement disponibles dans les bases d'enquête et comportent des informations suivantes :

1. Frais de scolarité (maternelle, primaire, secondaire, supérieur et artisanal)
2. Frais de fournitures scolaires
3. Age
4. Statut de scolarisation de l'individu
5. Frais de consultation
6. Frais d'achat des médicaments ou autres produits pharmaceutiques
7. Frais d'hospitalisation
8. Frais d'examen biologique ou de radiographie
9. Soins médicaux
10. Lunettes, Prothèses
11. Hôtels, cafés et restaurants
12. Matériels de traitement
13. Consultation d'un service de santé les 4 dernières semaines avant l'enquête
14. Dépense en santé les 4 semaines précédant l'enquête.

## ✓ **Consommation publique**

### **Première étape**

La consommation publique correspond à la valeur des biens et services reçus *via* le secteur public. L'agrégat utilisé pour la consommation publique correspond au poste « Dépense de consommation finale », Budget de l'éducation (dépenses de fonctionnement par sous-secteur, dépenses d'investissement) et les effectifs par âge des personnes scolarisées dans chaque sous-secteur de l'éducation.

### **Deuxième étape**

Cependant, comme pour la consommation privée, l'approche NTA cherche à distinguer les consommations publiques d'éducation et de santé, le reste étant regroupé dans « Autres consommations publiques ».

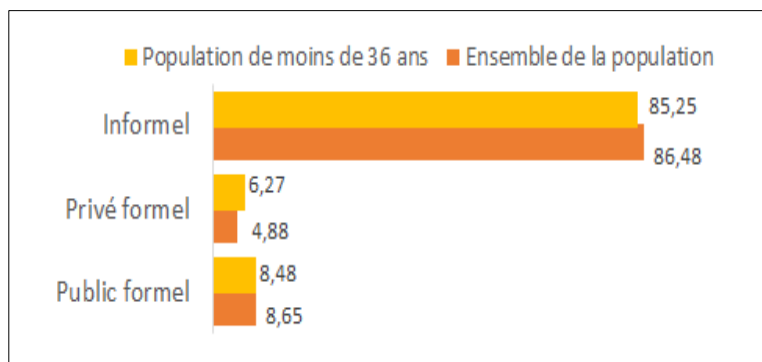
Pour calculer les agrégats correspondant à l'éducation, à la santé et aux autres consommations, on se base sur la Dépense de consommation finale des administrations publiques qui distingue deux types de consommation publique :

- ✓ consommation finale individuelle : qui constituent les dépenses dont le consommateur effectif est identifiable et dont le bénéfice ultime revient aux ménages, dépenses d'éducation et de santé pour l'essentiel, mais aussi de culture, etc.
- ✓ consommation finale collective : correspond aux fonctions souveraines (ou fonctions régaliennes, ou encore fonctions d'administration générale) des administrations : justice, défense, police, etc.

## 2. Présentation des résultats

Le secteur informel domine le marché du travail aussi bien chez les jeunes que dans toute la population. Sur le marché du travail congolais, près de 86,5% de la population exerce dans le secteur informel. Les jeunes ne sont pas exemptés de cette situation car 85% d'entre eux évolue dans le secteur informel dont les emplois générés sont précaires et peu rémunérateurs.

Graphique 1 : Part des actifs occupés selon le secteur institutionnel



- **Retenu du travail**

Le profil moyen par âge du revenu du travail est calculé en prenant la moyenne par âge de la rémunération des salariés plus la moyenne par âge du revenu de l'auto-emploi. Il correspond au revenu perçu par chaque individu de la population en fonction de son âge. Ainsi, le revenu du travail se compose de deux parties : le revenu du travail salarié et le revenu de l'auto-emploi (ou travail non salarial). Le graphique ci-dessous présente le profil moyen du revenu du travail avec ses deux composantes. Il indique la situation en termes de revenu tiré du travail par un individu en fonction de son âge.

Le profil moyen du revenu du travail met en exergue le revenu perçu par chaque individu de la population en fonction de son âge. Au Congo, il est caractérisé par deux faits marquants.

- c'est à partir de l'âge de 10 ans que les enfants commencent à générer un revenu du travail (YL) estimé à 35 047 FCFA par an ; ce qui confirme l'existence du travail des enfants qui, en Afrique de façon générale et en particulier au Congo, est considéré comme une pratique courante ;
- c'est à l'âge de 51 ans que le revenu moyen du travail est le plus élevé, estimé à 1 689 661 FCFA par an.

Le revenu moyen de l'auto-emploi (YLS) est maximal à l'âge de 42 ans alors que celui de l'emploi salarié (YLE) l'est à 56 ans, soit quatorze ans plus tard.

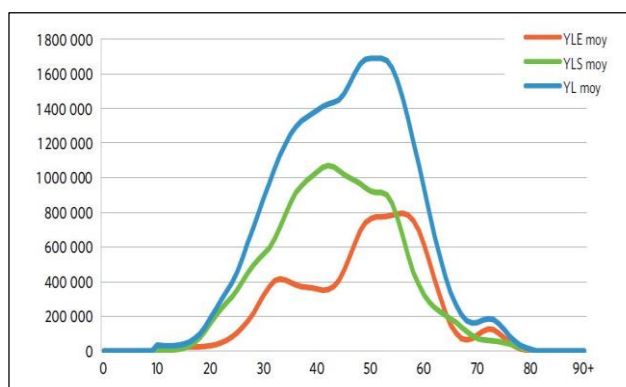
Le graphique 2 ci-dessous présente le profil agrégé de revenu du travail et de ses composantes. Le profil agrégé étant le profil moyen multiplié par les effectifs par âge de la population, met en exergue l'évolution du revenu du travail en fonction à l'échelle nationale.

Le revenu agrégé du travail (YL) est maximal à l'âge de 35 ans et représente 70,350 Milliards de par an. Sur la majeure partie du cycle de vie, son niveau est supérieur à celui de l'auto-emploi (YLS) et de l'emploi salarié (YLE).

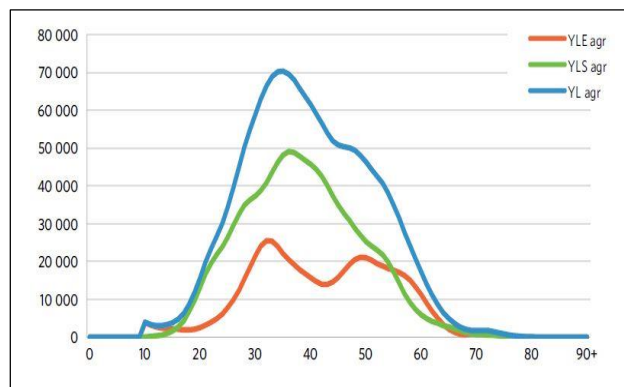
Le revenu agrégé salarial atteint son maximum à l'âge de 32 ans pour un montant de 25,517 Milliards de FCFA par an.

Le revenu agrégé de l'auto-emploi atteint son maximum à l'âge de 36 ans pour un montant de 49,092 Milliards. Si de 55 à 64 ans, il est inférieur au revenu de l'emploi salarié, il lui reste largement supérieur dans la tranche d'âge de 16 à 54 ans. Le secteur de l'auto-emploi concentrerait donc plus de jeunes actifs.

*Graphique 2 : Profil moyen du revenu du travail et ses composantes*



*Graphique 3 : Profil agrégé du revenu du travail et ses composantes*



- **Consommation**

Le profil moyen de consommation représente les dépenses affectées à chaque individu d'un âge donné. Ce dernier peut être décomposé en consommation privée et en consommation publique. Selon le profil dressé pour le Congo, en référence aux données de l'année 2011, le profil de consommation publique reste nettement inférieur au profil de consommation privée ceci tout le long du cycle de vie.

Le profil moyen de consommation privé s'établi à 362 857 FCFA à la naissance et croit durant les 25 premières années pour atteindre le niveau le plus élevée sur le cycle de vie. Il oscille très faiblement autour de 100 000 FCFA entre 23 ans et 53 ans avant d'entamer sa décroissance.

Pour ce qui est du profil moyen de consommation publique, il est évalué à près de 312 260 FCFA à la naissance et atteint son apogée s'établissant à 353 000 FCFA à l'âge de 23 ans. Au-delà des 30 ans, ce profil se stabilise à 300 000 FCFA pour chaque individu. Ainsi, de manière générale, les dépenses privées, évaluées à 841 946 FCFA, reste significativement supérieures aux dépenses publiques, estimées à 348 989 FCFA.

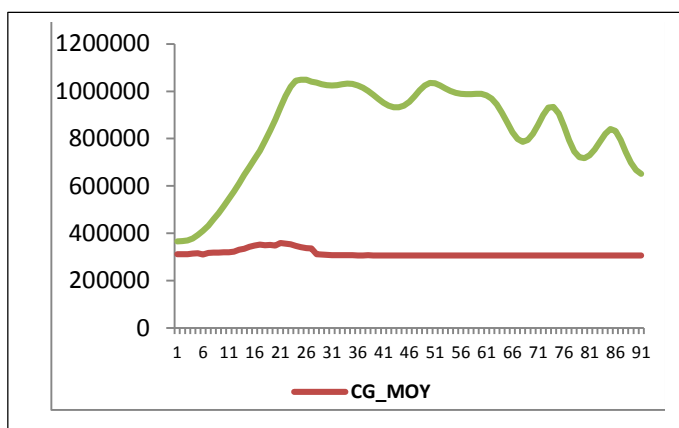
Une analyse de la structure de la consommation par âge met exergue un faible poids des dépenses liées à la santé et à l'éducation, ce quelle que soit la phase du cycle de vie.

Pour ce qui est des enfants de moins de 15 ans, sur une consommation annuelle moyenne de 803 581 FCFA, près de 96% est liée à la consommation autre que celle liée à la santé et à l'éducation. Pour cette population, la consommation moyenne en santé est évaluée à 14 100 FCFA, soit 1,8% de la consommation moyenne totale. S'agissant de l'éducation, la consommation moyenne y relative est de 18 665 FCFA, représentant ainsi 2,3% de la consommation totale.

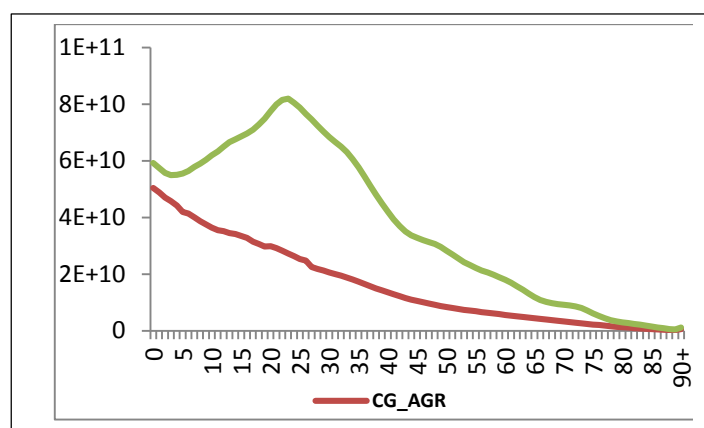
La consommation moyenne au niveau de la population juvénile (âgée entre 15 et 24 ans) est estimée à près de 1 253 684 FCFA. Au niveau de cette population, 4,6% de la consommation est allouée à l'éducation et 1,1% à la santé. Pour ce qui est de la population de plus de 25 ans, plus de 98% de la dépense serait consacrée aux autres dépenses autres que celles liées à la santé et à l'éducation.

Au plan national, comme à l'échelle individuel, le profil agrégé de consommation privée reste nettement en deçà de celui du publique. Pour ce qui est du profil agrégé de la consommation publique, il révèle une dépense publique de près de 5 milliards pour des enfants de moins d'un an. Ce dernier reste décroissant durant tout le cycle de vie. Par ailleurs, au niveau du profil agrégé de consommation privé, ce dernier est évalué 58,6012252 milliards pour des enfants de moins d'un an et amorce sa phase décroissante l'âge de 23 ans.

Graphique 4 : Profil moyen de consommation (en FCFA)



Graphique 5 : Profil agrégé de consommation (en milliard FCFA)



- **Analyse du cycle de vie**

Pour analyser le déficit du cycle de vie, les profils de consommation et de revenu du travail sont superposés dans le même graphique. Les parties du graphique où la courbe de consommation se situe au-dessus de la courbe de revenu concernent les individus en situation de déficit. Ils sont donc dits économiquement dépendants. Par contre, les groupes d'âge pour lesquels la courbe de consommation se situe en dessous du revenu sont ceux qui dégagent un surplus économique. Les graphiques 3 et 4 ci-dessous présentent la situation au niveau moyen et au niveau agrégé respectivement.

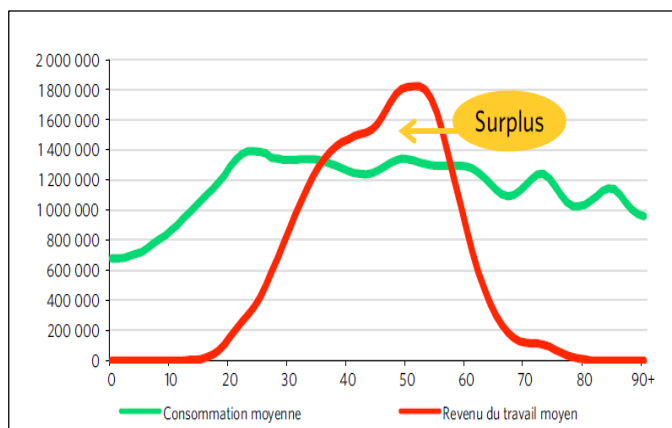
Au Congo, le déficit moyen du cycle de vie est d'environ 803 041 FCFA pour les personnes de moins de 36 ans et de 784 147 FCFA par an pour les plus de 57 ans. Le surplus moyen dégagé par les personnes âgées de 36 à 57 ans est de l'ordre de 277 115 FCFA par an.

La consommation agrégée des moins de 36 ans, estimée à 3 547 Milliards (73 % de la consommation totale), reste supérieure au cumul de leur revenu du travail, évalué à 739 Milliards (37 % du revenu national).

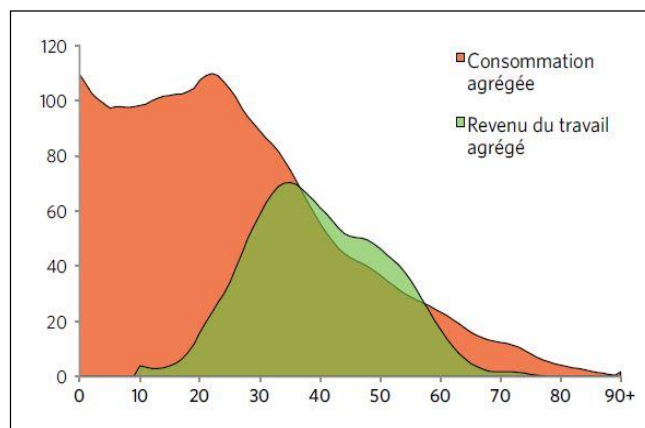
Leur déficit est estimé à 2 809 milliards de FCFA par an, soit plus d'un tiers du PIB (36,2 %). Un déficit est également observé au niveau des plus de 57 ans. Consommation et revenu du travail agrégés se chiffrent respectivement à 339 et 115 Milliards conduisant à un déficit de 224 Milliards de FCFA par an, représentant 2,9 % du PIB.

Ce sont les personnes âgées de 36 à 57 ans qui dégagent un surplus évalué à 207 Milliards de FCFA par an, provenant d'un niveau de consommation et de revenu du travail agrégés évalués respectivement à 963 et à 1 170 Milliards par an.

*Graphique 6 : Profils moyens de consommation et du revenu du travail*



*Graphique 7 : Profils agrégés de consommation et du revenu du travail*



L'analyse du cycle de vie économique en République du Congo montre que les groupes d'âge 0-35 ans et 58 ans plus, consomment plus que ce qu'ils gagnent par leur travail. A l'opposé, les individus de la tranche 36-57 ans génèrent un revenu du travail supérieur à leur consommation. Ainsi, la période de cumul du surplus économique au Congo commence à 36 ans et se termine à 57 ans, soit une durée de 21 ans. Au Sénégal et en Mauritanie, la durée de génération du surplus économique est de 34 ans et 36 ans respectivement. Dans ces trois pays, on constate que le surplus est dégagé sur une durée de plus de 30 ans. En revanche, dans les pays d'Afrique orientale et australe, le surplus est dégagé sur une période plus courte. Au Kenya, la population active génère un surplus entre 29 ans et 55 ans en 2004, ce qui représente une durée de 27 ans. En Afrique du Sud et au Mozambique, la durée de cumul du surplus est estimée à 30 ans et 26 ans respectivement.

*Tableau 1 : Période du surplus économique dans quelques pays africains*

Pays	Age au début du surplus	Age à la fin du surplus	Durée de cu du surplu
Kenya (2004)	29	55	27
Afrique du Sud (2005)	30	59	30
Mozambique (2008)	32	57	26
Sénégal (2011)	30	63	34
<b>Congo (2011)</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>21</b>
Mauritanie (2014)	30	68	38
Mali (2015)	27	62	36

L'analyse du tableau ci-dessus révèle donc que la période du surplus est plus courte au Congo, en Mauritanie et au Sénégal que dans les autres pays benchmark. Ceci s'explique par la prédominance du secteur informel dans

les économies ouest africaines contrairement aux pays de l'Afrique orientale (Kenya) et australe (Afrique du Sud et Mozambique) qui sont des économies plus formelles. En effet, le

secteur informel est souvent caractérisé par un retrait volontaire et tardif des individus du marché du travail. C'est ce qu'on observe en particulier dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où la fin du surplus économique intervient après l'âge de 60 ans. Par contre, dans les économies dominées par le secteur moderne, le départ à la retraite est plus contraignant et s'effectue un peu plus tôt. C'est le cas de l'Afrique du Sud, du Kenya et du Mozambique où la fin du surplus intervient avant l'âge de 60 ans.

En définitive, le chômage des jeunes est une problématique majeure dans tous les pays du monde et suscite un grand intérêt parce que des taux de chômage élevé peuvent bloquer le développement à long terme d'un pays (Bloom et al 2010). Ceci s'explique par le fait que le chômage des jeunes limite la capacité d'un pays à récolter les dividendes démographiques.

Au Congo, les jeunes s'activent principalement dans le secteur informel et sont économiquement dépendants jusqu'à l'âge de 36 ans.

### **3. Recommandations**

Les actions suivantes sont suggérées pour réduire la dépendance des jeunes et optimiser la capture du dividende démographique :

- Promouvoir la création d'emplois formels
- Renforcer les capacités des structures de collecte d'analyse des données sur l'emploi jeunes

#### ***A court terme :***

- promouvoir la formation technique et professionnelle de qualité et de courte durée adaptée aux besoins du marché de travail ;
- réaliser une analyse des secteurs porteurs et des besoins de l'économie nationale en ressources humaines ;
- renforcer les initiatives de création des emplois jeunes (formation, accès aux crédits, foires,)
- mettre en place des lignes de crédits dédiées aux jeunes au niveau du fonds de garantie du secteur privé avec des taux d'intérêts préférentiels) ;



- mener une campagne d'information et de sensibilisation sur les opportunités en matière de financement et d'accompagnement des jeunes.

***A moyen terme :***

- adapter les programmes de formation aux besoins de l'économie nationale en ressources humaines ;
- mettre en place une plateforme commune de gestion des données sur l'emploi et la formation professionnelles des jeunes ;
- mettre en place des initiatives de reconversions des jeunes diplômés sans emplois, en particulier dans le domaine agro-sylvo-pastoral.
- conduire des initiatives incitatives à l'entrepreneuriat des jeunes.

***A long terme :***

encourager les investissements productifs via les systèmes de financement adaptés aux besoins du pays.